

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org , oau-ews@ethionet.et

CONSEIL EXÉCUTIF
DIX-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE
19 - 23 JUILLET 2010
KAMPALA (OUGANDA)

EX.CL/612(XVII)
Original : Anglais

RAPPORT INTERIMAIRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION
ASSEMBLY/AU/Dec.275 (XVI)
SUR L'ANNEE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

**RAPPORT INTERIMAIRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA MISE
EN ŒUVRE DE LA DÉCISION ASSEMBLY/AU/DEC.275 (XVI) SUR L'ANNEE DE
LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la décision Assembly/AU/Dec.275 (XVI) sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, par laquelle la Conférence, lors de sa 14^{ème} session ordinaire tenue du 31 janvier au 2 février 2010, m'a demandé de présenter à sa prochaine session ordinaire, en juillet 2010, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la campagne de l'Année de la paix et de la sécurité.

2. Le rapport porte sur la stratégie de mise en œuvre de la campagne de l'Année de la paix et de la sécurité, les activités de communication et de sensibilisation entreprises au cours de la période sous examen, ainsi que sur les programmes prévus dans le cadre de la campagne. Il met un accent particulier sur la contribution des différentes parties prenantes et les partenariats qui ont été développés. Le rapport se conclut par des observations sur les résultats obtenus à ce jour, ainsi que sur les nombreux défis qui restent à relever, en insistant notamment sur la nécessité d'une plus grande mobilisation des Etats membres et d'une appropriation par eux du programme de l'Année de la paix et de la sécurité.

**II. CONTEXTE ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEE DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE**

3. La Conférence de l'Union se souviendra que la décision de proclamer 2010 « Année de la paix et de la sécurité en Afrique » a été prise par la Session spéciale sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli, en Libye, le 31 août 2009. Cette décision est intervenue dans un contexte marqué par la persistance des conflits armés sur le continent, et ce malgré les progrès significatifs accomplis dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. De façon significative, au paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris l'engagement suivant: *«Nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, nous ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ».*

4. Lors de la 14^{ème} session ordinaire de la Conférence, j'ai présenté un rapport sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique [Document Assembly/AU/5 (XIV)]. Dans ce rapport, j'ai donné une vue d'ensemble des éléments clés de l'Année, indiquant que, si le défi de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du continent constitue à l'évidence une entreprise qui s'étalera sur

plusieurs années, il n'en demeure pas moins que l'Année de la paix et de la sécurité offre une occasion unique de donner un nouvel élan aux efforts visant à mettre fin aux conflits et à consolider la paix. En ce qui concerne les activités à entreprendre, j'ai souligné qu'elles s'articuleraient autour de celles prévues dans le cadre du budget de l'UA pour l'exercice 2010 - dont certaines étaient déjà en cours de mise en œuvre au moment de la rédaction du présent rapport, ainsi que d'autres activités. Comme indiqué en janvier dernier, le message dominant de toutes les activités qui seront entreprises, ainsi que du programme de sensibilisation, est, tout simplement, « Agissons pour la paix ». Ce message met en évidence la nécessité de mobiliser tous les acteurs concernés pour qu'ils puissent s'approprier cette initiative et s'impliquer dans des actions qui rendent possible la réalisation de la paix.

5. En conclusion, j'ai souligné que, dans un an (janvier 2011), lorsque la Conférence se réunira de nouveau pour faire le point sur l'Année de la paix et de la sécurité, le continent devra mesurer les progrès accomplis non pas seulement à l'aune des activités à caractère symbolique qui auront été mises en œuvre et des jalons diplomatiques posés, mais également au regard des améliorations tangibles dans le domaine de la paix et de la sécurité qui auront été apportées dans la vie quotidienne d'un milliard de citoyens africains.

6. Pour sa part, la Conférence a adopté la décision Assembly/AU/Dec.275 (XVI) dans laquelle elle a exprimé son appui total aux initiatives envisagées, telles que contenues dans mon rapport, et a félicité la Commission pour les mesures déjà prises en vue de la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité. La Conférence a également souligné le rôle crucial des institutions compétentes de l'UA, des Etats membres et des Communautés économiques régionales (CER), ainsi que celui de la société civile, en vue de la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. La Conférence a, par ailleurs, exhorté tous les partenaires de l'UA à apporter l'appui nécessaire à la concrétisation de cette entreprise.

7. Immédiatement après le Sommet, la Commission a initié les mesures de suivi nécessaires. Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'élaborer une stratégie globale aux fins d'orienter la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité et de la décision de la Conférence. Certaines de ces mesures comprenaient le recours aux services d'une entreprise de communication en appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme, ainsi que le renforcement des capacités de la Commission, le développement d'une stratégie de communication et d'un programme détaillé d'activités, et l'implication des principaux intervenants et partenaires pour appuyer la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité.

8. Sur la base de ce qui précède, j'ai adressé une lettre, le 16 avril 2010, à tous les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'UA pour réitérer l'importance des décisions adoptées à Tripoli et à Addis Abéba et pour les informer des mesures prises par la Commission dans la poursuite des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. J'ai encouragé les Etats membres à désigner des points focaux chargés de la coordination des activités de l'Année de la paix et de la sécurité au niveau national, avec d'autres régions, ainsi qu'avec la Commission de l'UA. J'ai également adressé une lettre similaire aux premiers responsables des CER,

soulignant l'importante contribution attendue de ces organisations. Enfin, j'ai transmis aux chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi qu'aux responsables des CER, un Aide-mémoire sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, qui résume les objectifs, principes et approches de la campagne.

9. Dès le début, la Commission a conçu le programme de l'Année de la paix et de la sécurité comme nécessitant une approche d'ensemble, fondée sur l'implication de tous les Départements concernés, œuvrant en tant qu'unité cohésive pour atteindre un but commun. Par ailleurs, il était entendu que le programme nécessiterait la contribution et la participation des bureaux régionaux de l'UA, ainsi que de ses missions sur le terrain. A cet égard, des réunions d'information ont été organisées pour tous les Commissaires ; j'ai également envoyé une communication aux bureaux et institutions spécialisées de l'UA, leur demandant de prendre des mesures concrètes en appui à la paix en 2010 et au-delà.

10. Dans mon rapport à la Conférence, en janvier 2010, j'ai indiqué que je comptais mettre en place un Conseil consultatif de haut niveau pour aider la Commission tout au long de l'année 2010, et ce pour faciliter la mobilisation des ressources et de l'appui politique nécessaires. J'ai, depuis lors, sollicité le concours de nombre de personnalités africaines dont certaines ont déjà confirmé leur disponibilité. J'ai également pris des mesures pour la nomination d'Ambassadeurs de la paix, choisissant des figures nationales, des héros sportifs, des icônes culturelles, des écrivains et artistes, afin qu'ils puissent nous aider à galvaniser le soutien populaire et à mobiliser des ressources supplémentaires. Le processus de nomination des membres du Conseil consultatif et des Ambassadeurs de la paix se poursuit, parallèlement à l'élaboration d'un programme d'activités pour ces personnalités.

III. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

11. La mise en œuvre réussie de l'Année de la paix et de la sécurité requiert une stratégie de communication et de sensibilisation efficiente. La stratégie, qui été élaborée à la suite d'efforts soutenus, a été conçue de façon à susciter des réponses concrètes de la part de toutes les parties prenantes, à travers des appels pressants à l'action, et à mettre à leur disposition des messages et des outils qui peuvent être personnalisés en fonction de besoins particuliers.

12. Au cours de la période sous examen, nombre de mesures ont été prises pour mettre en œuvre la stratégie de communication et de sensibilisation. La Flamme de la paix revêt, à cet égard, une importance toute particulière. Il convient de rappeler que la Flamme de la paix a été remise à tous les chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet de janvier 2010. Celle-ci est devenue une des principales activités pour la célébration de l'Année de la paix et de la sécurité. Plusieurs Etats membres ont mené des activités autour de la Flamme de la paix, soit lors de la célébration de leurs fêtes nationales ou de la Journée de l'Afrique. Les pays suivants ont officiellement informé la Commission de leurs efforts et, dans certains cas, l'ont invitée à y participer et à apporter l'appui nécessaire:

- i) le 17 avril, à Bujumbura, au Burundi, à l'occasion d'une cérémonie organisée par la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) pour commémorer l'Année de la paix et de la sécurité, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, Ramtane Lamamra, a remis la Flamme de la paix au Premier vice-Président du Burundi, le Dr. Yves Sahinguvu;
- ii.) le 19 avril, le Swaziland a organisé une cérémonie de remise de la Flamme de la paix dans la Résidence royale, à Ebuleni, parallèlement à la célébration de l'anniversaire du Roi Mswati III, cérémonie à laquelle j'ai eu le privilège d'assister;
- iii.) le 18 mai, le Cameroun a organisé, à Yaoundé, une cérémonie de la Flamme de la paix dans le cadre des célébrations du 50^{ème} anniversaire de son indépendance. A cette occasion, j'ai remis la Flamme de la paix au Président Paul Biya;
- iv.) le 23 mai, à Accra, au Ghana, une cérémonie a été organisée, au cours de laquelle le vice-Président de la Commission, Erastus Mwencha, a remis la Flamme de la paix au Président John Atta Mills. Cette cérémonie a été organisée en marge d'un colloque qui a couronné les activités de commémoration du 100^{ème} anniversaire de la naissance du Dr Kwame Nkrumah;
- v) le 25 mai, j'ai assisté à la célébration de la Journée de l'Afrique au Burkina Faso, au cours de laquelle j'ai remis la Flamme de la paix au Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso. Le Gouvernement burkinabé a décidé que la Flamme ferait le tour de toutes les régions du pays, avant d'arriver, le 11 décembre, à Bobo Dioulasso, à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays;
- vi.) le 25 mai, également, l'Angola a organisé une cérémonie de la Flamme de la paix, pendant la célébration de la Journée de l'Afrique à Luanda. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a assisté à la cérémonie, remettant la Flamme de la paix au Président de l'Assemblée nationale, António Paulo Kassoma;
- vii.) le 25 mai, toujours, la Tunisie a organisé un débat télévisé sur l'Année de la paix et de la sécurité, auquel a participé le Commissaire en charge des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, Jean-Pierre Ezin ; et
- viii.) le 29 mai, à Ekurhuleni, en Afrique du Sud, et dans le cadre de la célébration de la Journée de l'Afrique, la Commissaire aux Affaires sociales, Bience Gawanas, a remis la Flamme de la paix au Ministre sud-africain des Arts et de la Culture.

13. Les médias ont fait état d'autres cérémonies de célébration de la Famme de la paix dans d'autres Etats membres. La Commission attend avec intérêt de recevoir des communications formelles des pays concernés pour lui permettre de mettre à jour les informations y afférentes et de donner ainsi une vue plus complète du processus de mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité.

14. D'autres initiatives de sensibilisation ont également été entreprises, qui se présentent comme suit :

- i) *Site internet « Agissons pour la paix » et campagne sociale à travers les médias*: La Commission a développé, en deux phases, un site internet sur la base du slogan « Agissons pour la paix » (www.makepeacehappen.net). La phase initiale visait à diffuser une information de base sur l'Année de la paix et de la sécurité. Il s'agissait d'assurer une diffusion optimale de l'information pendant que le site principal était en train d'être mis au point. Le site principal « Agissons pour la paix » est maintenant opérationnel, et servira de vitrine pour la campagne ; ce site se veut une plateforme interactive à travers laquelle l'UA et les diverses parties prenantes pourront participer aux initiatives relatives à l'Année de la paix et de la sécurité.
- ii) *Charte du secteur privé « Agissons pour la paix »* : Un des principes directeurs de l'Année de la paix et de la sécurité est son caractère inclusif. A cet égard, et dans le cadre des efforts visant à ouvrir des espaces pour toutes les parties prenantes et à consolider le partenariat avec le secteur privé, la Commission a élaboré une Charte du secteur privé sous le thème « Agissons pour la paix ». La Charte reconnaît que les entreprises du secteur privé peuvent contribuer à la promotion de la paix en Afrique et a, entre autres, pour objectif de mobiliser leur appui, en ayant à l'esprit que sans paix il ne peut y'avoir de développement économique durable. La Commission a pris contact avec divers milieux d'affaires pour les exhorter à appuyer l'Année de la paix et de la sécurité, en signant la Charte du secteur privé et en encourageant leurs membres à faire de même.

Des efforts particuliers ont également été déployés en direction des compagnies aériennes et des opérateurs de téléphonie mobile, en raison de la contribution spécifique qui peut être la leur en vue d'une diffusion aussi large que possible large des messages de l'Année de la paix et de la sécurité. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a formellement invité ces entreprises à contribuer à la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité. A titre d'exemple, les entreprises de télécommunication peuvent véhiculer des messages de paix, notamment à travers des SMS, avant et pendant la Journée de la paix, tandis que les compagnies aériennes pourraient offrir de transporter des membres de missions de paix et fournir des espaces publicitaires, par exemple, dans leurs magazines à bord. La Commission va poursuivre ses contacts ces compagnies et attend avec intérêt une

réponse positive de leur part. Il est clair que le secteur privé tirera grandement profit d'un environnement pacifique en Afrique et, de ce fait, se doit de participer à cette louable initiative.

- iii) En outre, à l'occasion de la Journée de l'Afrique, la Commission a organisé un séminaire à Addis Abéba sur le thème « Construire et consolider la paix à travers le sport ». Les Etats membres, des représentants de la Confédération africaine de football (CAF) et du Centre africain pour la résolution constructive des conflits (ACCORD), ainsi que d'autres partenaires de l'UA, ont participé à ce séminaire. Cet événement, présidé par la Commissaire aux Affaires politiques, Mme Julia Dolly Joiner, a eu pour point de départ la reconnaissance du rôle essentiel que joue le sport dans la consolidation de la paix. En effet, à travers le sport, femmes, enfants et hommes partagent un langage commun et un esprit de *fair-play* qui transcendent les divisions ainsi que le désespoir qui résultent des conflits.

La Commission a saisi cette opportunité pour lancer un projet intitulé la « Caravane de la Paix ». L'objectif de cette expédition, qui parcourera environ 30 pays en Afrique, est de sensibiliser les citoyens africains et de diffuser le message de paix. La « Caravane de la Paix » est une initiative de l'ONG *Peace Journey in Africa 2000 Promotion*. Etant donné l'intérêt particulier que cette initiative présente pour l'Année de la paix et de la sécurité, la Commission a fait un don de trente mille dollars américains (USD 30.000) en appui à ce projet. Je lance un appel à tous les pays que traversera la "Caravane de la Paix", pour qu'ils lui apportent l'appui et la visibilité nécessaires.

- iv) Sur le terrain, les bureaux de liaison et les missions de l'UA ont entrepris une série d'activités lors de la Journée de l'Afrique pour célébrer l'Année de la paix et de la sécurité, notamment à travers l'organisation d'ateliers, de manifestations sportives et d'autres activités. Il convient de relever les initiatives prises par les bureaux de l'UA au Burundi, au Libéria, au Soudan, au Sahara occidental, ainsi que par nos missions permanentes à Genève et à New York, en collaboration avec des organisations partenaires, y compris l'ONU. Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, qui a pris part à l'événement de New York, a souligné l'importance du partenariat UA-ONU dans le règlement des conflits sur le continent.

IV. JOURNEE DE LA PAIX

15. La Conférence se rappellera qu'afin d'interagir avec tous les partenaires, aussi bien au niveau politique et institutionnel qu'à celui de la société civile et des communautés de base, et d'encourager tous les citoyens à contribuer à ce que la paix soit une réalité en Afrique, la campagne de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique culminera avec la Journée internationale de la paix (Journée de la paix), le 21 septembre. Proclamée par une résolution des Nations unies, la Journée de la

paix offre à notre continent un point de ralliement unique pour démontrer que la paix est possible. Il s'agira de faire en sorte qu'il n'y ait, le 21 septembre, ni violence, ni conflit, ni combat – tous les Africains feront simultanément l'expérience de la paix. La cessation des hostilités lors de cette Journée permettra aux populations, en particulier dans les zones de conflit, de recevoir de la nourriture, de l'eau, des moustiquaires et d'autres fournitures d'urgence. Atteindre cet objectif permettra de donner une très forte impulsion aux activités visant à promouvoir durablement la paix sur le continent. Tout comme c'est la première fois dans son histoire que l'Afrique organise la Coupe du Monde de football, notre continent inscrira également dans ses annales cette journée unique en faisant de la paix une réalité, ne serait ce que pour une journée : un milliard d'Africains œuvrant ensemble pour faire de la paix une réalité.

16. Le programme de la Journée de la paix sera multiforme. Tandis que la plupart des activités marquant cette Journée de la paix seront entreprises par les Gouvernements, les communautés de base et d'autres parties prenantes, l'essentiel de cette Journée sera constitué de deux (2) éléments majeurs, à savoir:

- i) la cessation des hostilités dans toutes les zones de conflit qui connaissent encore des niveaux variables de violence;
- ii) la fourniture d'une aide humanitaire, de matériels et autres services aux communautés vivant dans les zones de conflit, ainsi que dans les zones qui ne sont pas en proie à des conflits, mais où de tels besoins se feraient sentir de manière aiguë.

17. En outre, les activités suivantes sont prévues lors de la Journée de la paix:

- i) observation d'une minute de silence pour la paix à travers toute l'Afrique, à une heure convenue à l'avance;
- ii) activités de développement et de soutien communautaire entreprises par les éléments des forces armées et de sécurité dans les Etats membres de l'UA ;
- iii) matches de football « Un jour, un but » : il s'agit de matches de football qui seront organisés dans tous les pays africains pour rapprocher les communautés autour d'un objectif commun - la paix. La Commission envisage d'organiser ces matches en collaboration avec la CAF dans le cadre du partenariat sur l'Année de la paix et de la sécurité établi entre les deux organisations;
- iv) leçon sur le thème « Agissons pour la paix »: La Commission a élaboré une leçon sur le thème « Agissons pour la paix» destinée aux écoles, collèges et lycées. Il s'agit d'un cours qui met en exergue les avantages de la paix et vise à institutionnaliser au sein de nos communautés de base une culture de la paix.

18. Afin de mener à bien le programme de la Journée de la paix, la Commission mobilisera l'ensemble de ses ressources, réseaux et partenaires. Entre autres, des mesures sont prises pour organiser une session de réflexion et d'élaboration de stratégie impliquant tous les Commissaires. Il s'agira d'établir des priorités dans les activités à entreprendre et de définir les tâches qui incombent aux uns et aux autres. En outre, la Commission organisera une réunion qui rassemblera tous les Envoyés et Représentants spéciaux de l'UA et ses bureaux de liaison, ainsi que ceux des organisations partenaires, pour convenir des actions concrètes à mener en appui à la Journée de la paix. D'autre part, une session de planification et de stratégie sera convoquée à laquelle participeront toutes les organisations humanitaires et non gouvernementales actives sur le terrain, ainsi que celles internationales qui sont impliquées dans des programmes similaires. Enfin, la Commission organisera un Forum de la société civile, qui réunira les principaux groupes de réflexion africains, ainsi que les ONG travaillant sur les questions de paix et de sécurité, les organisations religieuses et les organisations non-gouvernementales actives sur le terrain.

19. Il n'en demeure pas moins que la réussite de cette Journée de la paix dépendra de la participation active de chaque Etat membre, sans exception aucune. Il est indispensable que les Etats membres commencent, dès à présent, les préparatifs de cette Journée, en mobilisant toutes les parties prenantes et en mettant en place les structures requises pour coordonner les activités décrites plus haut. Ils devront utiliser toutes les ressources et opportunités disponibles pour faire de cette Journée un véritable succès. La Commission mettra à la disposition des Etats membres les outils et les orientations nécessaires à cet effet.

20. Bien que le 21 septembre sera le moment fort de cette campagne, il importe de ne pas perdre de vue que l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique ne se limite pas uniquement à cette Journée. Il s'agit de mobiliser toutes les parties prenantes pour qu'elles s'engagent à mener des actions qui feront de la paix une réalité durable en Afrique. La Journée de la paix sera suivie d'un programme d'éducation et de sensibilisation pour permettre aux citoyens ordinaires d'échanger leurs expériences, de faire connaître leurs histoires, par exemple à travers des prix sur le thème « Agissons pour la paix ».

V PROGRAMME D'ACTIVITÉS

21. L'Année de la paix et de la sécurité ne s'articule pas uniquement autour d'activités symboliques et de sensibilisation. Elle est également faite d'efforts soutenus visant à mettre fin aux conflits et à maintenir la paix et la sécurité. Dans mon rapport de janvier 2010, j'ai souligné quelques-uns des domaines dans lesquels la Commission envisageait de redoubler d'efforts, afin de parvenir à des résultats tangibles sur le terrain. Il s'agit, entre autres, de ce qui suit :

- (i) Plan d'action de Tripoli: A Tripoli, en août 2009, la Conférence a adopté un Plan d'action [SP / ASSEMBLY / PS / PLAN (I)] qui a identifié les mesures qui doivent être prises pour accélérer le règlement des situations de conflit et de crise, ainsi que pour consolider la paix là où

elle a été instaurée. La Commission a poursuivi et intensifié ses efforts en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de Tripoli. Une attention particulière a été portée au retour à l'ordre constitutionnel dans les pays concernés. Des avancées ont été enregistrées en Guinée et au Niger, alors que la situation est dans l'impasse en Madagascar. Des efforts soutenus sont également déployés en appui à la mise en œuvre à l'Accord de paix global (CPA), qui est entré dans une phase cruciale, avec la tenue des élections générales d'avril dernier, et culminera avec l'organisation du référendum d'autodétermination pour le Sud Soudan en janvier 2011. Le rapport d'activités de la Commission pour la période de janvier à juillet 2010 soumis au Conseil, ainsi que le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, rendent compte de façon détaillée les efforts accomplis dans ce domaine.

- (ii) Capacités de médiation: Dans mon rapport de janvier 2010, j'ai indiqué que l'Année de la paix et de la sécurité serait également marquée par des efforts renouvelés visant à renforcer les capacités de médiation de l'UA et de ses structures compétentes. Je me réjouis d'informer le Conseil que nombre de mesures ont, depuis lors, été prises dans ce sens. Il s'agit notamment de l'organisation régulière de séminaires de formation en médiation, de l'élaboration en cours d'un vivier d'envoyés potentiels et d'experts en médiation, de la mise en place de systèmes efficaces de communication, de partage d'informations et de prise de décisions entre l'UA et les organisations partenaires et de la tenue régulière d'ateliers sur «les enseignements tirés» des expériences en médiation de l'UA, des Nations unies et d'autres parties prenantes.
- (iii) Force africaine en attente (FAA): Les efforts se poursuivent en vue de la mise en place opérationnelle de la FAA, qui est un des piliers fondamentaux de l'Architecture continentale de paix et de sécurité. Actuellement, la Commission est pleinement engagée dans les préparatifs pour la tenue de la réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté, qui se tiendra à Addis Abéba en octobre/ novembre 2010, en vue de faire l'état des lieux du processus de mise en place opérationnelle de la FAA et de déterminer la voie à suivre. Cette réunion sera précédée par l'exercice Amani Africa, qui permettra d'évaluer l'efficacité opérationnelle de la FAA. L'exercice se déroulera à Addis Abéba, à la mi-octobre 2010.
- (iv) Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique: Le Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) de 1996 est un outil indispensable à la sécurité collective du continent. Des mesures sont en cours pour la convocation, en fin octobre 2010, de la 1^{ère} Conférence des Etats parties, tel que stipulé par le Traité, afin de faciliter la création de la Commission africaine sur l'énergie nucléaire.

- (v) Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA: Le Pacte, qui a été adopté à Abuja en janvier 2005 et est entré en vigueur en décembre 2009, constitue un autre élément clé de la sécurité collective du continent. Des efforts ont été initiés en vue d'établir les mécanismes de mise en œuvre, tel que stipulé par le Pacte, notamment la Commission du Droit International de l'UA. A la suite de l'adoption de ses statuts par la Conférence en février 2009, la Commission a tenu à Addis Abéba, début mai 2010, sa première réunion, au cours de laquelle elle a élaboré son plan de travail et propositions budgétaires. Une deuxième réunion se tiendra prochainement pour permettre à la Commission de mettre la dernière main à son règlement intérieur qui sera par la suite soumis aux organes délibérants concernés.
- (vi) Prévention et lutte contre le terrorisme: La 4^{ème} réunion des points focaux du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), qui s'est tenue à Alger du 13 au 15 juin 2010, en présence du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'a été dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité. La réunion a été l'occasion de faire le point sur les efforts en cours de lutte contre le terrorisme et les modalités de renforcement de la contribution de l'Afrique.
- (vii) Réunion des Ministres africains chargés des questions de frontières: La persistance de différends et de conflits frontaliers constitue une menace à la paix et à la sécurité sur le continent. La période sous examen a été marquée par la tenue de la 2^{ème} Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, à Addis Abéba, le 25 mars 2010, précédée par une réunion d'experts gouvernementaux, les 22 et 23 mars 2010. La Conférence a adopté une Déclaration sur les modalités de poursuite et d'accélération du Programme frontière de l'UA (PFUA). Cette Déclaration énonce un ensemble de mesures à prendre en vue de faire avancer la mise en œuvre des différentes composantes du PFUA, notamment en matière de délimitation et de démarcation, de coopération transfrontalière et de renforcement des capacités. Un rapport sur les travaux et les conclusions de la Conférence a été soumis au Conseil exécutif.
- (viii) Signature et ratification de la Charte africaine sur les élections, la démocratie et la gouvernance: Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique, y compris par la mise en œuvre des instruments pertinents existants. Ils ont souligné que la réalisation de cet objectif exige que les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient lesdits instruments très rapidement. L'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective de la Charte africaine sur les élections, la démocratie et la gouvernance

contribuera grandement à la promotion de la démocratie et à l'amélioration de la gouvernance sur le continent, participant, ce faisant, à la prévention structurelle des conflits. La Commission a pris nombre d'initiatives, y compris l'interaction avec les organisations de la société civile, afin d'accélérer le processus de signature et de ratification de la Charte, en vue d'assurer son entrée en vigueur d'ici la fin de cette année. Le Conseil consultatif et les Ambassadeurs de la paix consacreront des efforts importants à la réalisation de cet objectif. A ce jour, 35 Etats membres ont signé la Charte, alors que seuls 3 l'ont ratifiée.

- (ix) Participation des personnes affectées par les conflits armés: Comme indiqué en janvier, l'Année de paix et de la sécurité comprend aussi des activités visant à fournir une plate-forme aux populations les plus affectées par les conflits armés. En effet, les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés, ainsi que d'autres groupes, telles que les personnes handicapées physiquement et mentalement par la guerre, constituent les soutiens les plus importants pour la paix. Dans ce cadre, la Commission a pris contact avec des organisations tels le HCR, l'UNICEF et le CICR, pour entreprendre conjointement des activités qui faciliteront la participation des personnes affectées par les conflits armés et qui mettront en exergue leur contribution. Une des options envisagées est l'organisation, le 21 septembre, de concours artistiques auxquels participeront les enfants vivant dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées internes, en vue de leur fournir un moyen à travers lequel ils pourront s'exprimer.

Par ailleurs, la Commission est en train de préparer un événement commémoratif pour honorer les soldats africains de la paix, en particulier ceux qui ont perdu leur vie en service commandé. La Commission mènera des consultations avec un certain nombre d'anciens commandants de forces de soutien à la paix, pour solliciter leurs vues sur les moyens les plus appropriés de rendre hommage à ces soldats.

La Commission envisage d'ériger, au siège de l'Union africaine, un mémorial dédié aux victimes des violations des droits de l'homme, y compris le génocide. La Commission a déjà engagé une réflexion sur les formes que ce mémorial pourrait prendre, allant du plus simple (une œuvre d'art) à un musée ou une institution qui mène des activités préventives dans le domaine des droits de l'homme, en s'inspirant des expériences nationales et internationales en la matière. Une réunion consultative est prévue au cours du mois de septembre. Il s'agira d'échanger idées et expériences sur les différents types de mémoriaux sur les génocides, les violations des droits de l'homme, ainsi que sur les différentes formes de gouvernance de telles structures.

VI. CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES, PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES

22. Pour que l'Année de la paix et de la sécurité soit un succès éclatant et ait l'impact recherché, il importe d'assurer, de façon harmonieuse, la participation d'une multiplicité de parties prenantes. L'objectif est de créer une dynamique puissante et ciblée en faveur de la paix. Il s'agit également de mettre en évidence le fait que la promotion de la paix est la responsabilité de tous: Etats, organisations intergouvernementales, communautés de bases et individus. En conséquence, la Commission s'est efforcée de faciliter et d'assurer la participation d'un large éventail de parties prenantes.

i) Conseil de paix et de sécurité et Groupe des Sages

23. Dans sa décision de janvier 2010, la Conférence de l'Union a demandé au Conseil de paix et de sécurité d'entreprendre des activités spécifiques en appui à l'Année de la paix et de la sécurité, notamment en organisant des réunions dans les pays touchés par les conflits, en effectuant davantage de visites sur le terrain, afin que ses membres puissent observer de près la réalité des pays concernés, et en faisant montre de plus de dynamisme dans l'examen des situations potentielles et naissantes de conflit, tout en restant activement saisi de la situation des pays émergeant de conflit. La Conférence a également demandé au CPS de consacrer des séances spéciales au thème des femmes et des jeunes dans les conflits.

24. A la suite du Sommet de janvier 2010, la Commission a présenté une communication au CPS, afin de faciliter l'élaboration du programme de travail de cet organe dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité. Par la suite, les membres du CPS ont eu un échange de vues approfondi sur les activités qu'ils pourraient entreprendre. Les propositions faites à cet égard sont en cours de finalisation aux fins de mise en œuvre. En outre, le CPS, lors de sa 223^{ème} réunion tenue le 30 mars 2010, a examiné la situation des femmes et des enfants dans les conflits armés en Afrique; cette réunion s'est conclue par l'adoption d'un communiqué de presse qui souligne la nécessité d'efforts redoublés pour mettre en œuvre les engagements pris par les pays africains afin améliorer le sort des femmes et des enfants dans les conflits armés.

25. Le Groupe des Sages a également pris des initiatives pour contribuer à l'Année de la paix et de la sécurité. Il convient, à cet égard, de relever la décision du Groupe de consacrer sa réflexion thématique pour la période 2010-2011 à la question des femmes et des enfants dans les conflits armés, conformément au thème principal de l'Année de la paix et de la sécurité. Un atelier d'experts sur cette question a été organisé à Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 19 au 20 mai 2010, suivi de la 8^{ème} réunion du Groupe, le 21 mai, qui a examiné les recommandations formulées par les experts. Le Groupe présentera son rapport à la Conférence de l'Union en 2011, à l'issue de visites sur le terrain qui permettront d'approfondir sa compréhension de cette question. Le Groupe a profité de sa présence à Kinshasa, pour présenter officiellement la Flamme de la paix au Gouvernement congolais.

ii) **Etats membres et Communautés économiques régionales**

26. Dans sa décision précitée, la Conférence de l'Union a souligné le rôle crucial des Etats membres, et les a exhortés à saisir l'occasion de l'Année de la paix et de la sécurité pour mettre en évidence leurs actions en faveur de la paix et de la sécurité et à intensifier leurs efforts à cet égard. C'est dans ce cadre, et comme indiqué plus haut, que j'ai écrit à tous les chefs d'Etat et de Gouvernement pour les exhorter à prendre des mesures pratiques en appui à l'Année de la paix et de la sécurité. Comme indiqué plus haut, quelques Etats membres ont pris des initiatives à cet égard, particulièrement à l'occasion de la commémoration de leur indépendance ou à l'occasion de la Journée de l'Afrique.

27. La Commission a également reçu des communications officielles de la part de certains Etats membres, et ce à la suite de ma lettre du 16 avril 2010. Le 30 avril 2010, le Président Abdoulaye Wade du Sénégal m'a écrit pour accuser réception de ma lettre et m'informer de la désignation d'un point focal pour l'Année de la paix et de la sécurité. Le 1^{er} juin 2010, la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'UA a écrit à la Commission pour indiquer qu'à la suite de la lettre que j'ai adressée au Président Zine El Abidine Ben Ali, des mesures ont été prises pour émettre un timbre spécial sur l'Année de la paix et de la sécurité; organiser une exposition sur l'importance de la paix et de la sécurité et la contribution de la Tunisie à la réalisation de cet objectif ; organiser un événement impliquant la jeunesse et au cours duquel la Flamme de la Paix sera remise ; et entreprendre un programme de sensibilisation sur la paix et la sécurité dans toutes les écoles tunisiennes lors de la Journée de la paix. La Tunisie a également désigné un point focal pour la coordination des activités relatives à l'Année de la paix et de la sécurité.

28. La Conférence a aussi exhorté les CER à jouer le rôle attendu d'elles dans la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité. A cet égard, je voudrais saluer les efforts entrepris par certaines CER pour contribuer à l'Année de la paix et de la sécurité ; il s'agit de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'EAC et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

29. En mars 2010, la CEDEAO a organisé une Conférence à Monrovia, au Libéria, pour marquer «Deux décennies de processus de paix en Afrique de l'Ouest: 1989 - 2009". Cette Conférence, qui a eu lieu avec le soutien de la Commission de l'UA et à laquelle a assisté le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, a fourni une plate-forme de dialogue et de réflexion sur les progrès réalisés en Afrique de l'Ouest et les défis à venir.

30. Le 17 avril 2010, l'EAC a organisé, dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité, un événement à Bujumbura, au Burundi, qui a abouti à la destruction de 1000 armes légères et de petit calibre. Cet événement, auquel a assisté le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, a été organisé avec le soutien de la GTZ. Il convient également faire mention de la cérémonie qui a eu lieu à Bukoba, en Tanzanie, pendant la Journée de l'Afrique, cérémonie au cours de laquelle des

instruments de violence ont été détruits, et les efforts déployés par la Tanzanie en vue de naturaliser 162.000 réfugiés du Burundi mis en relief. J'ai envoyé un message de soutien à l'EAC, félicitant ses dirigeants pour leur engagement continu à se joindre au reste de l'Afrique, afin de faire de la paix une réalité en 2010 et au-delà.

31. Je voudrais remercier le Secrétaire général du COMESA, qui a communiqué à la Commission un programme de travail détaillé pour l'Année de la paix et de la sécurité. Ce programme prévoit toute une série d'activités à travers lesquelles le COMESA envisage de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité, y compris un message du Secrétaire général du COMESA sur le site Web de l'organisation, indiquant que le COMESA se joint à l'Année de la paix et de la sécurité; des références aux messages de l'Année de la paix et de la sécurité lors d'importantes réunions du COMESA et d'autres événements; l'installation d'un bureau d'information sur le commerce à Goma et Gisenyi; un atelier de parlementaires sur les économies de guerre; un tournoi de football; et des événements autour du Sommet et de la Journée du COMESA.

32. Je félicite la CEDEAO, le COMESA et l'EAC pour les initiatives qu'ils ont prises et les encourage à poursuivre leurs efforts. J'exhorte les autres CER à identifier et à mettre en œuvre tant des activités de sensibilisation que de fond, en appui à l'Année de la paix et de la sécurité.

iii) Société civile et Secteur privé

33. Les principes directeurs des activités de l'Année de la paix et de la sécurité mettent en évidence le besoin d'inspirer les populations africaines pour qu'elles promeuvent la paix et la sécurité; de rassembler les gens autour d'activités pacifiques; et celle de mettre en valeur les expériences réussies et les efforts entrepris par les communautés de base et d'autres parties prenantes. En effet, la Déclaration de Tripoli demande l'approfondissement du partenariat avec la société civile.

34. A cet égard, la Commission travaille en étroite collaboration avec nombre d'organisations de la société civile sur la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité. Des initiatives conjointes sont prévues avec ACCORD, pour mobiliser la société civile en appui à la mise en œuvre de l'Année de la paix et de la sécurité. ACCORD s'est engagé à faciliter la coordination et la planification du Forum de la société civile, qui doit avoir lieu vers la fin de cette année. En avril, ACCORD a organisé une cérémonie de prix pour la paix, reconnaissant la contribution du Président Ernest Bai Koroma et du peuple sierra-léonais à la recherche de la paix. J'ai pris part à cette cérémonie, qui était présidée par le Président Jacob Zuma. En outre, la Commission et l'ONG *Femmes Africa Solidarité (FAS)* ont convenu de nombre d'activités pour commémorer l'Année de la paix et de la sécurité autour du thème «Femmes, jeunesse et paix».

35. Comme indiqué dans la Déclaration de Tripoli, réaliser et pérenniser la paix et la sécurité est également un défi intellectuel. En conséquence, les chefs d'Etat et

de Gouvernement se sont engagés à renforcer la capacité des universités et des instituts de recherche du continent à analyser la nature des conflits africains, à étudier les raisons des succès des efforts de règlement des conflits et les causes de leurs échecs, ainsi qu'à faciliter la recherche de solutions proprement africaines, fondés sur l'expérience propre du continent et sa spécificité. C'est dans ce contexte que la Commission a établi un partenariat avec l'Institut d'études de paix et de sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis Abéba, afin d'offrir une formation approfondie et d'entreprendre des recherches dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le premier cours s'est tenu à Addis Abéba en mai 2010, regroupant des participants venant de l'UA, des CER et de Gouvernements d'Etats membres.

36. Enfin, l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS) a accepté de collaborer avec la Commission de l'UA, à travers une série d'activités de sensibilisation destinées à faire connaître l'Année de la paix et de la sécurité. En outre, l'ISS travaille au lancement d'une Académie de la Paix, qui vise à fournir une formation spécialisée sur le plan conceptuel et stratégique dans les questions de paix et de sécurité en Afrique pour diplomates en milieu de carrière, officiers militaires et fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères, de la Défense et d'autres Départements compétents, ainsi que d'organisations internationales et non-gouvernementales traitant de questions africaines. La mise en œuvre de ce projet contribuera grandement à la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité et constituera un apport précieux aux efforts visant à renforcer la capacité de l'Afrique à relever les défis de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

37. Comme indiqué plus haut, la Commission a élaboré une Charte à l'intention du secteur privé sur le thème « Agissons pour la paix ». Cette Charte est fondée sur la reconnaissance de la contribution qui peut être celle des milieux d'affaires à la promotion de la paix en Afrique. Des efforts sont en cours pour que les organisations du secteur privé signent la Charte et apportent des contributions spécifiques à la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. En outre, des initiatives ciblées ont été prises pour impliquer les compagnies aériennes africaines et celles de téléphonie mobile et obtenir leur soutien.

iv) Nations unies et autres partenaires internationaux

38. Le rôle que jouent les Nations unies dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent africain est bien connu. C'est donc fort logiquement que la Commission a noué un partenariat avec les Nations unies en vue de la réalisation du programme de l'Année de la paix et de la sécurité. En focalisant notre attention sur la Journée internationale de la paix, nous démontrons notre volonté de donner suite aux engagements que nous avons pris en tant que membres des Nations unies. Le 14 mai 2010, j'ai adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour souligner que le partenariat étroit qui existe entre les Nations unies et l'Union africaine nous offre une excellente occasion de travailler ensemble pour faire de la paix une réalité en 2010 et au-delà. J'ai sollicité l'appui personnel du Secrétaire général et celui de l'ensemble du système des Nations unies, pour qu'ils se joignent à l'UA afin d'entreprendre des activités sur le terrain, en particulier lors de la Journée de la paix.

39. Par la suite, le 7 juin 2010, j'ai écrit aux premiers responsables des différentes agences des Nations unies pour leur demander de s'associer à la Commission de l'UA et aux autres parties concernées pour faire de la Journée de la paix, ainsi que des autres activités de l'Année de la paix et de la sécurité, un franc succès. J'ai également écrit au Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, pour inviter son institution à apporter une contribution à la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité.

40. En outre, j'ai écrit au Président de la Banque africaine de Développement, pour proposer un partenariat similaire en appui aux objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. La BAD peut apporter une contribution significative, en aidant l'UA à concevoir des stratégies novatrices pour mobiliser des ressources substantielles au niveau du continent, en appui aux efforts de paix.

41. Je voudrais également indiquer que le Sommet Afrique-France, tenu à Nice le 31 mai et le 1^{er} juin 2010, a apporté son appui à l'Année de la paix et de la sécurité. La France s'est engagée à soutenir les efforts de l'UA et des organisations régionales en vue de renforcer leurs mécanismes de sécurité collective. Le 7 juin, et dans le cadre de sa contribution à l'Année de la paix et de la sécurité, l'Organisation internationale de la Francophonie, en collaboration avec le Réseau francophone sur les opérations de paix de l'Université de Montréal et l'appui du Canada, a organisé un séminaire sur le thème : «Opérations de soutien à la paix en Afrique: Etat des lieux, défis et perspectives". Ce séminaire a vu la participation des Etats membres de l'UA et d'autres parties prenantes, et a permis d'examiner nombre de questions liées aux opérations de soutien à la paix conduites sur le continent africain.

42. Les conclusions de la 4^{ème} réunion entre les Commissions de l'UA et de l'UE, tenue à Addis Abéba le 8 juin 2010, sont également pertinentes au regard des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. En effet, la réunion a, entre autres, permis de passer en revue le partenariat Afrique-UE dans le domaine de la paix et de la sécurité. Dans la déclaration conjointe publiée à l'issue de la réunion, les deux Commissions sont convenues de persévérer dans leurs efforts visant à renforcer la gestion globale des crises et à s'attaquer aux menaces à long terme à la stabilité, à la paix et à la sécurité, tant en Afrique et en Europe que dans le reste du monde.

43. Il n'est point besoin de souligner que la mise en œuvre du programme d'activités de l'Année de la paix et de la sécurité requiert des ressources considérables. La Commission a poursuivi ses efforts de mobilisation de ressources. Je voudrais, une fois de plus, exprimer mon appréciation au Gouvernement allemand pour son appui à travers la GTZ. La GTZ a fourni 1 million d'euros pour soutenir la mise en œuvre du programme de l'Année de la paix et de la sécurité, en plus de l'assistance technique qu'elle apporte. Dans le même esprit, je voudrais souligner l'appui reçu du Bureau de Liaison d'*Oxfam International* à Addis Abéba dans le domaine de la communication. J'exhorte les autres partenaires de l'UA à se mobiliser et à fournir l'assistance tant nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité.

VII. OBSERVATIONS

44. L'Année de la paix et de la sécurité offre une occasion sans précédent de passer en revue les efforts en cours visant à promouvoir la paix sur le continent, en vue de les renforcer et, le cas échéant, de lancer de nouvelles initiatives. Aucun effort ne doit être épargné pour saisir cette occasion et mettre un terme aux conflits qui déchirent notre continent, sapent nos efforts de développement et infligent des souffrances indicibles et inutiles à nos populations. Comme le souligne la Déclaration de Tripoli, les dirigeants africains "... ne peuvent tout simplement pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains."

45. Au cours des six derniers mois, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Année de la paix et la sécurité en Afrique: la campagne de sensibilisation prend de l'ampleur; des espaces ont été ouverts et des partenariats sont entrain d'être développés pour permettre aux différentes parties prenantes de contribuer à la réalisation de l'objectif d'une Afrique exempte de conflits; certains Etats membres, des CER et des organisations de la société civile ont répondu à l'appel qui leur a été lancé pour s'approprier cette initiative et entreprendre des actions concrètes en appui à l'Année de la paix et de la sécurité. En outre, les efforts se sont intensifiés pour consolider le cadre normatif et institutionnel de l'UA de façon à ce que l'Union puisse relever le défi de la paix, ainsi que pour résoudre les conflits existants et consolider la paix là où elle a été réalisée.

46. Dans le même temps, de nombreux défis restent à relever, exigeant des efforts encore plus soutenus pour que cette initiative soit un succès retentissant non seulement en termes de communication et de sensibilisation, mais aussi en termes d'impact positif et tangible sur la vie des Africains ordinaires. Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue les acquis enregistrés, tant il est vrai qu'ils constituent le fondement à partir duquel nous devons poursuivre nos efforts pour que notre vision d'une Afrique en paix avec elle-même et avec le reste du monde se matérialise.

47. L'adoption de la Déclaration de Tripoli a été une démonstration éloquentة d'engagement de la part des dirigeants africains, tout comme elle a marqué la reconnaissance de la nécessité d'accroître de manière significative les efforts déployés pour traiter les questions de paix et de sécurité, afin, une fois pour toutes, de mettre un terme au fléau des conflits sur le continent. L'Afrique est aujourd'hui sur une trajectoire ascendante, ayant enregistré, au cours de ces dernières années, des progrès remarquables en termes de croissance économique, de démocratie et de gouvernance. Le maintien et la consolidation de la paix est essentielle à la pérennisation de ces gains et à la pleine réalisation du potentiel du continent. Maintenant, plus que jamais, l'action, l'audace et la détermination sont primordiales.

48. Nous sommes maintenant à mi-chemin dans l'Année de la paix et de la sécurité. Les six prochains mois seront cruciaux pour le succès de la campagne et la réalisation de ses objectifs. Je lance un appel aux Etats membres pour qu'ils s'approprient pleinement cette initiative, y compris en signant et en ratifiant les instruments pertinents de l'UA et en mettant effectivement en œuvre les engagements qui y sont contenus, et intensifient les efforts qu'ils déploient pour la

paix. En outre, les Etats membres peuvent prendre nombre d'autres mesures concrètes pour populariser la campagne dans leurs pays respectifs, notamment à travers l'émission des timbres spéciaux, des offre des temps d'antenne gratuit et d'espace publicitaire dans les médias d'Etat, et en facilitant une tournée réussie de la Flamme de la paix. Il est également important, parallèlement aux efforts visant à obtenir l'appui de nos partenaires, que nous mobilisions davantage de ressources au niveau du continent, tant il est vrai que sans ressources, il n'y aura ni véritable appropriation ni *leadership* dans notre quête de la paix.

49. J'exhorte la société civile africaine et le secteur privé à se joindre à l'Union africaine et à ses Etats membres pour faire de la paix une réalité en 2010 et au-delà. En effet, réaliser la paix entre nations et la non-violence dans nos foyers, nos communautés et nos écoles exige l'implication de tout un chacun. Je demande à chaque Africain de faire preuve de conviction et de soutenir du mieux qu'il peut l'Année de la paix et de la sécurité, tant il est vrai que chacun d'entre nous peut modestement apporter sa propre pierre à l'édifice que nous cherchons à bâtir.

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ». (Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).